

29 mars 2018

## LA PARITÉ : DES LOIS, MAIS AUSSI DES VOLONTÉS

Tous les agents des douanes sont invités à participer le 6 décembre 2018 à un vote électronique pour élire des listes de candidats respectant la **proportionnalité** homme/femme. C'est là une double première.



Concernant le vote électronique, il faut souligner que l'Unsa Douanes de Nouvelle-Aquitaine a été le seul syndicat, suite aux nombreux votes nuls recensés à l'élection de 2017, à voter une motion en faveur d'un vote électronique fiabilisé, anonyme et simple (voir G&B de juin 2017). Nous vérifierons que ces trois adjectifs s'appliquent bien au vote 2018 !

De même, L'UNSA, soucieuse de la défense de l'égalité avait, dès l'année 2000, adopté, dans son organisation une charte « L'UNSA accorde le syndicalisme au féminin ». Depuis, plusieurs lois sont venues renforcer le processus de parité dans les instances d'abord politiques, puis avec la loi de 2014 dans tous les secteurs de la vie sociale et enfin avec la loi du 17 août 2015, dans les instances professionnelles. Dès lors, le nombre de listes validées pour les élections professionnelles de décembre 2018 mesurera d'une part la propension des agents en général à consacrer un peu de leur temps professionnel à l'activité syndicale et plus particulièrement l'efficacité des lois nommées ci-avant.

Car si l'adoption de ces lois va dans le bon sens, pas certain que les réalités de terrain permettent leur pleine expression. Il faudra donc avoir la volonté de faire évoluer certaines pratiques afin de rendre ces lois opérationnelles.

Dès à présent, l'UNSA Douanes de Nouvelle-Aquitaine a listé un certain nombre de demandes que nous porterons auprès de Monsieur le Directeur Interrégional, à savoir :

- les réunions de CAPL ou de CTSD, qui nécessitent une préparation la veille soient programmées le mardi ou le vendredi de manière à laisser libre le mercredi;
- que toutes réunions soient bornées (début et fin) au niveau horaire de manière à ce que les élus puissent s'organiser ;
- si des questions diverses, souvent nombreuses et situées en fin de CT, ne peuvent être traitées faute de temps, qu'un échange électronique (questions, réponses) ouvert à tous les participants soit organisé. Il ne s'agit pas de créer plus de réunions, mais de mieux travailler.

Comme vous pouvez le constater, ce qui est bon pour la femme est bon pour l'homme !

### L'appel aux bonnes volontés

Chères collègues douanières de Nouvelle-Aquitaine, c'est peut-être le moment de franchir le pas et de s'engager pour assurer la représentativité de vos congénères, l'UNSA vous ouvre les bras, rejoignez-nous simplement en demandant votre adhésion à l'adresse suivante :

[unsa-aquitaine@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsa-aquitaine@douane.finances.gouv.fr)

# LA TENTATION DE PANURGE

Le personnage Rabelaisien qui expédia à la mer un mouton du bateau dans le but que tous les autres moutons sautent à l'eau, n'aurait-il pas inspiré le DI de Nouvelle-Aquitaine ?

En effet Monsieur PUCETTI a annoncé lors du dernier CT le transfert progressif de certaines activités au sein de l'interrégion.

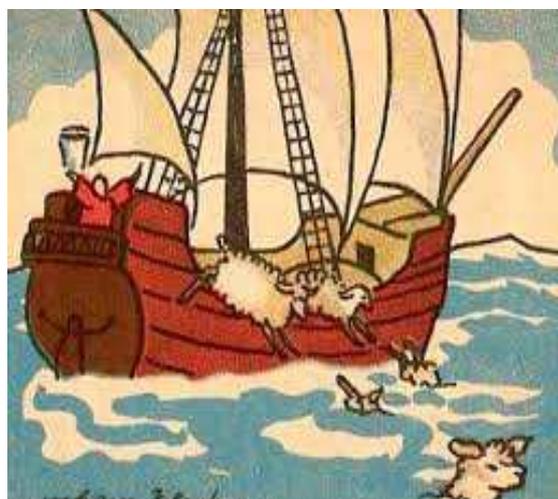
Il s'agit de :

- la centralisation de la TICFE avec un projet avancé sur le transfert de l'activité de La Rochelle vers le bureau de Bassens ;
- le transfert du pôle viticulture de Bordeaux vers le centre de viticulture de Langon ;
- la rétrocession par le bureau de Pau d'une partie du contrôle de dédouanement qu'il avait récupéré suite à la fermeture du bureau de Tarbes.

Sur tous ces sujets, l'intersyndicale locale, ne souhaitant pas être taxée par les agents de moutons de Panurge, a écrit fin mars au DI pour lui demander de laisser le temps à la concertation et de ne procéder à aucun transfert d'activité tant que les consultations au sein des instances compétentes n'aient eu lieu.

Certes, Monsieur PUCETTI, lors des audiences bilatérales de début d'année avec les organisations syndicales, avait été clair sur la méthode qu'il souhaitait employer dans sa gouvernance. En effet, le DI avait à cette occasion développé sa méthode consistant à tester et à éprouver sur un temps donné une fraction de charge de travail, dans le cadre d'une nouvelle organisation, avant de passer à l'étape de sa généralisation.

Si sur le principe, on peut y percevoir une approche pragmatique, il reste désormais à trouver le juste dosage afin de ne pas vider de son contenu toute concertation avec les instances représentatives des personnels et également ne pas procéder à des tests pré-décisionnaires si la réversibilité de l'expérience n'est pas possible.



## RDV SALARIAL POUR LA FP AVANCÉ À MI-JUIN

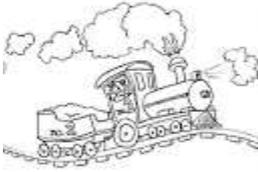
Lors du CCFP du 9 mars 2018, Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat, a annoncé que le rendez-vous salarial 2018, fixé initialement en octobre 2018, serait avancé à la mi-juin.

Il répond ainsi à l'une des demandes formulées par l'UNSA Fonction Publique. Chacun peut se mobiliser en écrivant "pour notre pouvoir d'achat" aux ministres ou au Président de la République.



<http://www.unsa-fp.org/?Lettre-Pouvoir-d-achat>

# GRÈVES SNCF : ENTENDS-TU SIFFLER LA FIN ?



Pour un certain nombre de collègues douaniers le trajet domicile-travail va devenir durant 3 mois un véritable chemin de croix pour ceux qui doivent emprunter le chemin des rails et ceux qui circulent sur des routes surchargées.

C'est pourquoi la Fédération UNSA a écrit à Bercy et le syndicat des douanes UNSA de Nouvelle-Aquitaine à Monsieur PUCETTI afin de réclamer des mesures exceptionnelles visant à atténuer les effets des durées allongées des parcours domicile-travail durant cette longue période.

Ci-dessous notre courrier.

Monsieur le Directeur Interrégional,  
Les organisations syndicales de la SNCF ont annoncé qu'elles déclenchaient un mouvement de grève perlé à compter du 3 avril 2018. Cela signifie que durant 3 mois, en avril, mai et juin, deux journées de grève tous les cinq jours vont perturber grandement les transports en commun.

Bon nombre de nos collègues vont connaître des difficultés très importantes pour se rendre sur leur lieu de travail. Le transport par le train fonctionnera mal ou pas du tout, les déplacements en voiture seront rendus plus longs du fait de l'augmentation du trafic routier et des nombreux bouchons sont à prévoir en particulier en région bordelaise.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur Interrégional, d'anticiper cette situation en prenant dès à présent des mesures qui permettront de rassurer nos collègues qui vont vivre ces difficultés de déplacements.

Nous vous suggérons quelques mesures qui nous paraissent être à même d'aider nos collègues :

- Accorder des facilités horaires aux collègues identifiés comme utilisateurs des transports en commun (trains) pour se rendre à leur travail en les créditant d'une journée normale de travail quelle que soit leur heure d'arrivée ou de départ (avant la fin de la plage fixe). Idem pour les collègues qui viennent à leur travail avec leur véhicule personnel s'il est avéré que les temps de transport sont allongés du fait d'un trafic routier plus dense.
- Organiser le covoiturage sur les différents sites des douanes, en faisant un recensement des personnes qui utilisent ou pourraient utiliser leur véhicule personnel les jours de grève.
- Accorder le télétravail, les jours de grève aux agents qui en feraient la demande afin de leur éviter les difficultés de déplacement.
- Reporter les journées de formations professionnelles et les réunions organisées les jours de grève à la SNCF.
- Nous vous demandons, Monsieur le Directeur Interrégional, de veiller à ce que partout la hiérarchie soit consciente des difficultés que ces journées de grève à la SNCF risquent d'engendrer et que les agents soient accompagnés et soutenus par leur direction dans la gestion de leurs déplacements domicile-travail.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur Interrégional ...

**Depuis, la Direction Générale a sorti une note le 21 mars dans le sens d'un assouplissement des règles de gestion. Nous espérons désormais une déclinaison au niveau local.**

Le calendrier  
des grèves  
SNCF  
à venir

MAI 2018						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL 2018						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUN 2018						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

LP/INFOGRAPHIE.

# COTISATION SYNDICALE, PENSEZ-Y !

La réduction d'impôt pour la cotisation 2018 est égale à 66 % de la cotisation ou 100 % pour les personnes déclarant aux frais réels.

AC	65 €	C2	89 €	inspecteur	117 €	IP2/IP1	144 €
ACP2	78 €	C1	95 €	IR3	127 €	DSD2/DSD1	154 €
ACP1	85 €	CP	101 €	IR2	132 €	DF/DI	175 €
				IR1	137 €	ADMINISTRATEUR CIVIL	218 €

**ÉCRIVEZ A L'ADRESSE SUIVANTE :** [unsa-aquitaine@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsa-aquitaine@douane.finances.gouv.fr)

## CALENDRIER

CAPL TA DE C1 ET CP LE 5 AVRIL 2018

CAPC TA DE AC ACP2 ACP1 ET TITULARISATION ACP2 RECOURS LE 5 AVRIL 2018

CAPC MUTATION A LE 12 AVRIL 2018

CAPC MUTATION B LE 17 AVRIL 2018

CAPC MUTATION C LE 19 AVRIL 2018



## RÉFORME DES RETRAITES : ÇA VA COMMENCER

Le Président de la République a annoncé durant sa campagne électorale qu'il mettrait en œuvre durant son mandat une refonte de notre système de retraite alors même que les besoins en financement sont maîtrisés, et que l'information des assurés sociaux sur leurs droits à la retraite s'améliore.

Dans son programme, le chef de l'État indique les objectifs de cette refonte de notre système : « créer un système universel de retraite où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé et quel que soit le statut de celui qui a cotisé ».

L'UNSA, syndicat réformiste, estime que tout système est perfectible et adaptable. C'est dans un calendrier particulièrement contraint que le gouvernement veut mener cette réforme alors qu'il souhaite remettre sur la table tous les paramètres du système.

L'UNSA participera à la concertation en y défendant ses mandats de congrès avec force et conviction.

Maintien d'un système par répartition, revenu de remplacement décent, lutte contre les inégalités, préservation des statuts, seront les maîtres mots qui guideront donc notre action durant cette période.

Ces grands principes fondent notre doctrine pour un système de retraite juste et efficace.

Nous sommes convaincus que la Protection Sociale fondée sur la solidarité est la condition majeure de la cohésion et du développement de toute société. Nous sommes donc au début d'un chemin qui sera, à n'en pas douter, semé d'embûches...

**Le Haut Commissaire à la réforme des retraites nous a dévoilé le calendrier de sa réforme :**

- Concertation avec les partenaires sociaux jusqu'à octobre 2018.
- Projet de loi pour mi-2019 pour une application du nouveau système en 2023...

L'UNSA participera activement à cette concertation.

